



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 10 décembre 2013

LES SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX GÉNÉREUX D'OPG FONT AUGMENTER LES COÛTS DE L'ÉLECTRICITÉ, SELON LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

(TORONTO) Les coûts liés aux ressources humaines d'Ontario Power Generation (OPG), qui produit environ 60 % de l'électricité dans la province, ont un impact financier sur le coût de l'électricité. Telle est la conclusion tirée par la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2013*.

« Les coûts de main-d'œuvre d'OPG représentent environ les deux tiers de ses frais d'exploitation. Entre 2010 et 2012, le groupe des cadres supérieurs et de la haute direction a connu une croissance disproportionnée et 67 % des membres de ce groupe ont reçu de généreuses primes d'encouragement annuelles », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son rapport.

OPG, société appartenant à la province, est une des cinq entités établies en avril 1999 pour remplacer Ontario Hydro et un des plus importants producteurs d'électricité en Amérique du Nord. Au cours des dernières années, elle a eu du mal à améliorer son efficacité opérationnelle et à réduire ses coûts d'exploitation, particulièrement ses frais de main-d'œuvre.

La vérificatrice générale a notamment constaté ce qui suit :

- Les salaires et avantages sociaux du personnel d'OPG étaient beaucoup plus généreux que ceux des titulaires de postes comparables dans la fonction publique de l'Ontario, et bon nombre de ses cadres supérieurs gagnaient plus que la plupart des sous-ministres.
- Depuis 2005, OPG a réduit son effectif total de 8,5%, alors que les rangs des cadres supérieurs richement payés ont grossi de près de 60%, créant une organisation pléthorique au sommet. La valeur des primes d'encouragement accordées aux employés non syndiqués d'OPG peut atteindre 1,3 million de dollars, selon le rendement de l'employé, sa catégorie d'emploi et son salaire de base.
- Environ 8 000 employés ou 62 % du personnel figuraient sur la liste des employés du secteur public qui ont touché plus de 100 000 \$ en 2012.
- Le régime de pension d'OPG est généreux par rapport à n'importe quelle norme. Les cotisations payées par OPG sont beaucoup plus élevées que celles de ses employés. Depuis 2005, le ratio de contribution employeur/employé à OPG se situe entre 4:1 et 5:1 environ, ce qui est de beaucoup supérieur au ratio de 1:1 en vigueur dans la fonction publique de l'Ontario. Les cadres supérieurs sont admissibles à des pensions particulièrement généreuses. En effet, les cinq cadres les plus haut placés d'OPG seront admissibles à des pensions annuelles allant de 180 000 \$ à 760 000 \$ lorsqu'ils atteindront l'âge de 65 ans.
- Le nombre d'employés d'OPG qui gagnent plus de 50 000 \$ en heures supplémentaires par année a doublé depuis 2003. Les arrêts planifiés dans les centrales nucléaires se sont traduits par un niveau élevé de rémunération des heures supplémentaires, surtout pour les techniciens en inspection et entretien.

- Même après la réduction des effectifs des centrales nucléaires à compter de 2011, les services de maintenance, d'entretien et de garde dépassaient encore de 170 % le niveau repère de l'industrie en 2013. D'un autre côté, certaines fonctions opérationnelles, notamment dans les centrales nucléaires, étaient en sous-effectif.
- Plus de 50 % des employés d'OPG, y compris des cadres supérieurs ayant accès à des informations nucléaires confidentielles, n'avaient jamais obtenu d'habilitations de sécurité ou travaillaient avec des habilitations expirées.
- De nombreux employés qui ont des liens de parenté avec d'autres membres du personnel d'OPG n'ont pas été engagés selon le processus de recrutement normal.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca